

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril à 19 heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Gabrielle pour respecter les distances et les gestes barrières.

en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel CHATET

Etaient présents : MM. BERTHION Yves, CHATET Michel, DUTHEIL Mathieu, FERRANDON Jean-François, ROUGE Louis, SAUVESTRE Armel, THEVENOUX Yves
Mmes DESROZIER Isabelle, PINET Isabelle, SHEIKH Bénédicte.

Était absent excusé : Mme. GODEFROY Laurence a donné son pouvoir à Mme PINET Isabelle

Secrétaire de séance : Monsieur Yves Thévenoux a été élu secrétaire de séance

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente

Examen des comptes de l'année 2020

Vote du compte administratif 2020 de la commune : accepté à l'unanimité.

En ces chiffres section de fonctionnement : 118 594,70€

Section d'investissement : - 34 617,84€

Vote du compte administratif 2020 du débit de boissons : accepté à l'unanimité.

En ces chiffres section de fonctionnement : 4 402,59€

Section d'investissement : 1 196,72€

Compte de gestion 2020 de la commune et du débit de boissons votés à l'unanimité des présents.

Affectation des résultats 2020

Avant de voter les budgets, il est nécessaire d'affecter les résultats de l'année antérieure, le Conseil Municipal décide

Pour le budget du débit de boissons d'affecter le résultat 2020 : + 4 402,59€ à la section de fonctionnement et + 1 196,72€ à la section d'investissement du Budget 2021

Pour le budget de la commune d'affecter le résultat 2020 : - 34 617,84€ à la section d'investissement, + 85 310,86€ à la section de fonctionnement et 33 283,84€ en excédent de fonctionnement capitalisés du BP 2021.

Vote du budget 2021

Le Conseil Municipal **vote** à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Monsieur Michel Chatet, le Maire, les budgets primitifs 2020 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

Budget primitif de la commune :

Section de fonctionnement 215 841,86 €

Section d'investissement 47 678,84 €

Budget primitif du débit de boissons :

Section de fonctionnement 4 953,59 €

Section d'investissement 1 196,72 €

Budget primitif du gîte :

Section de fonctionnement 3 870 €

Registre des délibérations du Conseil Municipal
Section d'investissement 199 550 €

Taux des taxes communales 2021

Après explication du mécanisme de compensation dû à la suppression de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide les taux suivants :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties :

part commune 8, 83% (taux 2020), part département 22,87% (taux 2020) soit un total de 31,70%

(la part départementale est transférée à la commune pour compenser la suppression de la taxe d'habitation et n'apparaîtra plus sur les feuilles d'imposition)

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 35%

Informations et questions diverses

- Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal que Monsieur Coste Franck a demandé que soit busé le fossé le long de sa propriété, pour cause de nuisance. Le maire et les 2 adjoints ont été constater la présence d'odeur et d'eaux usées dus à ses égouts. Or toutes les eaux usées domestiques ne doivent pas être rejetées dans la nature sans être traitées par un équipement d'assainissement. Par conséquent à Monsieur Coste de faire le nécessaire pour le traitement de ses eaux usées, le conseil est contre le busage du fossé.
- Le 12 et 13 avril auront lieu les visites sur terrain pour la détermination des zones humides sur la commune de Fourilles
- Les travaux de reprise de crépi à la mairie ont commencé.

Fin de la séance à 21h15